

## **Agadir : Kabbage met de l'ordre à Souk El Had**

### **Actualité Agadir et région**

Posté par: Visiteur

Publié le : 19-05-2010 00:39:33

- Des commerçants refusent de signer le règlement intérieur**
- Les élus intransigeants: pas d'accès pour les récalcitrants**

Vent de tension dans le grand souk d'Agadir. La mise à niveau du centre commercial ne se passe pas sans heurts. Depuis la semaine dernière, des commerçants de fruits et légumes donnent du fil à retordre aux élus de la ville. Ils refusent de signer le règlement intérieur de la structure. Pourtant, le document a fait l'objet de longues discussions depuis des mois entre les différentes parties. Mais aujourd'hui, après le réaménagement de l'espace des étalages, des vendeurs refusent d'adhérer aux règles intérieures.

Le point de discorde entre les élus et les commerçants est en fait le caractère temporaire de l'occupation de l'espace et l'obligation pour les concernés de régler leurs redevances. Pour Tariq Kabbage, président du Conseil de la ville, il n'y a pas à revenir là-dessus. «L'espace des étalages fait partie du domaine public et dans ce sens, il ne peut faire l'objet que d'occupation temporaire et ne peut être cédé», souligne-t-il. Sur cette dernière disposition, la commune d'Agadir a cependant ouvert une brèche. Les ascendants des attributaires peuvent, en cas de décès de ces derniers, se prévaloir d'un droit de suite dans un délai de six mois. Mais cette disposition n'a pas changé les choses dans le milieu des commerçants. Certains refusent toujours de signer le règlement intérieur et de payer les redevances dues. Néanmoins, un échancier a été mis en place et les signataires ont la latitude de régler les sommes dues jusqu'au 31 décembre 2010. «Nous serons cependant intransigeants à l'échéance», lance l' élu.

A la commune urbaine, la position des commerçants qui s'opposent aux nouvelles dispositions étonne plus d'un. Les taxes appliquées, selon des intervenants dans le dossier, sont minimes. «Les commerçants des étalages payent en semaine 0,50 DH/m<sup>2</sup> et 1 DH le m<sup>2</sup> le week-end. Pour certains, la redevance trimestrielle ne dépasse pas 54 DH», indique l'un d'eux. Mais difficile d'encaisser auprès de tous les concernés. Selon les responsables, 30 à 40% des bénéficiaires de l'espace des étalages ne payent pas. A noter que cette partie du souk abrite 524 vendeurs. Au total, le souk compte 1.800 commerçants. Malgré ce nombre, la commune ne réalise guère de bénéfices au niveau de la structure. Bien au contraire, les élus avancent que la collectivité locale est plutôt déficitaire sur ce plan. Lobbying, spéculation sur le domaine public, redevances non réglées, eau à la charge de la commune... les dysfonctionnements dans le souk sont nombreux. Avec la mise à niveau entreprise, Kabbage compte bien mettre fin à tout cela.

L'économiste